



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 530 du 2 mai 2024**

**Labellisation Classes engagées et Stratégie régionale Information jeunesse**

[Note de service du 16 avril 2024](https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENG2411005N) relative à la labellisation Classes engagées  
  
BOENJS n° 17 du 25 avril 2024  
  
La labellisation Classes engagées, expérimentée en 2023-2024, est reconduite en 2024-2025. Elle vient accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d’ores et déjà en leur sein pour favoriser l’engagement. Les classes engagées développeront, au niveau de la classe de seconde et de la première année de certificat d’aptitude professionnelle (CAP), un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s’inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l’enseignement moral et civique et de l’éducation à la citoyenneté. La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe, déterminée selon les dominantes suivantes : défense et mémoire ; sport et Jeux olympiques et paralympiques ; environnement ; résilience et prévention des risques.

[Instruction du 29 mars 2024](https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENV2409317J) relative à la stratégie régionale Information jeunesse  
  
BOENJS n° 17 du 25 avril 2024  
  
Le principe inscrit à l’article 54 de la loi Égalité et citoyenneté est de faciliter l’accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité. L’information jeunesse constitue l’un des piliers des politiques menées en direction des jeunes par le ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse, à laquelle les services déconcentrés participent activement.

À ce titre, le label d’État Information jeunesse (IJ), instruit au niveau des territoires et délivré par arrêté du recteur ou de son représentant, est garant de la qualité du service rendu aux usagers. En outre, l’État et ses services déconcentrés sont pleinement investis sur ce sujet en leur qualité d’autorités d’organisation et de régulation de l’information jeunesse, aux côtés des régions, qui sont chargées de coordonner les initiatives des collectivités territoriales.